
Nombre de membres

en exercice: 10

Séance du lundi 26 septembre 2016

L'an deux mille seize et le vingt-six septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 15 septembre 2016, s'est réunie sous la présidence de Guy FAVAREL.

Présents : 9

Votants: 10

Sont présents: Guy FAVAREL, Jérôme GAINARD, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Geneviève FOUCONNIER, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE, Guy CLARAC

Représentés: Jean-Claude CASSAGNE

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Laurence MASSEY

Objet: Démission du poste de 3^e adjoint et suppression du poste d'adjoint concerné - DE 2016 010

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'élection de Monsieur Olivier FOUCONNIER du poste de 3^{ème} Adjoint le 30 mars 2014,

Vu l'arrêté 2014-07 du 27 Mai 2014, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Olivier FOUCONNIER, 3^{ème} Adjoint, en matière de voirie et aux associations communales,

Vu la lettre de démission en date du 22/08/2016 avec accusé de réception le 15/09/2016 de Monsieur Olivier FOUCONNIER de son poste de 3^{ème} Adjoint et de conseiller municipal,

Vu la lettre de Monsieur le Préfet en date du 23 septembre 2016, acceptant la démission de Monsieur Olivier FOUCONNIER de son poste de 3^{ème} Adjoint et de conseiller municipal,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- de se prononcer sur la suppression ou pas du poste de 3^{ème} Adjoint
- de modifier le tableau du Conseil Municipal
- d'annuler de fait l'article 3 de l'arrêté 2014_07 du 27 mai 2014 portant délégation de fonction en matière de voirie et associations communales et délégation à l'effet de signer les documents se rapportant à la voirie et aux associations communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- La suppression du poste de 3^{ème} adjoint
- Le tableau des conseillers municipaux se trouve ainsi modifié à 10 conseillers.
- L'annulation de fait de l'article 3 de l'AR_2014_07 du 27 mai 2014.

Fait et délibéré les jour, an et mois que dessus.

Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception Préfecture et publication le 27/09/2016

Objet: Désignation délégué au SIAEP région VIC- FEZENSAC - DE 2016 011

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires de la commune du Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable de la Région de Vic Fezensac,

Vu la démission en date du 23 septembre 2016 de Mr Olivier FOUCONNIER de son poste de délégué titulaire, nous devons procéder à son remplacement,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à l'élection des délégués au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages,

Le dépouillement des votes a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 10

A déduire : 0

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : Monsieur Guy FAVAREL , titulaire : 10 voix

DESIGNE :

Mr Guy FAVAREL Délégué titulaire

Et transmet cette délibération au Président du Syndicat intercommunal d'alimentation d'eau potable de la région de vic fezensac.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire, Guy FAVAREL.

Date réception Préfecture et publication le 27/09/2016

Taxe d'aménagement 2017 (part communale) :

Le conseil municipal à l'unanimité décide de pas instaurer cette taxe pour l'exercice 2017.

Point de situation sur le projet de réhabilitation de l'ancien presbytère et le déplacement de la nouvelle mairie:

Le permis de construire a été déposé le 02 août 2016, puis rejeté pour absence d'attestation de conformité du SPANC. A été redéposé le 29 août 2016. En attente de subventions DETR 2016 - Région Occitanie (Rénovation énergétique et accessibilité) - FIPHFP, et SPANC. Réflexion sur l'estimatif global du projet.

Point de situation sur le projet de mise en sécurité de l'église :

En attente de subventions de la Région Occitanie et de la réserve parlementaire.

Questions diverses :

La réfection du revêtement de l'impasse de Iarroutis sera fait dès que possible par nos soins.

Réponse à Lambert Eric : Les panneaux de règlementation de la vitesse sur la Voie communale de saint-andré seront mis en place courant du mois d'octobre 2016.

Les autres questions n'appellent pas de remarques particulières.

Le maire lève la séance à 22 heures 30

A préneron, le 26 septembre 2016

Le maire : Guy Favarel.